



MAIRIE DE JASSERON

## Commune de Jasseron (Ain)

\* \* \* \*

### DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2023.12-01

**Objet** : Projet de création d'un local d'activité commerciale dans un bâtiment communal – demande de subventions.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°CM2023.12-04 du 12 décembre 2023 approuvant le plan de financement du projet de création d'un local d'activité commerciale dans un bâtiment communal ;

**Considérant** le projet de création d'un local d'activité commerciale dans le bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée n°AD 151, rue Julien Manissier à Jasseron ;

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

La Commune de Jasseron est propriétaire d'un bâtiment rue Julien Manissier, au centre du bourg, face au parking situé Place André Galland. Ce bâtiment, situé sur la parcelle cadastrée n°AD 151, correspond à une annexe d'une maison bourgeoise appartenant à la Commune de Jasseron.

Ce bâtiment étant en état d'abandon depuis plusieurs décennies, la Commune de Jasseron a pour projet d'y créer un local d'activité commerciale, d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>, afin de louer celui-ci à deux porteuses de projet qui exercent les activités professionnelles d'onglerie et de sophrologie.

Le cabinet d'architecture Delers & Associés a été mandaté par la collectivité afin d'obtenir des plans correspondant au souhait de celle-ci.

#### **Article 2 :**

La réalisation de ce projet comprend les travaux suivants :

- réalisation d'études et de plans,
- menuiserie (porte entrée, volets roulant, baie, escalier),
- électricité (tableau divisionnaire général, équipement des locaux, éclairage, alarme),
- plâtrerie peinture (plafond, panneau de laine de verre, doublage des murs, cloisons),
- carrelage faïences,
- plomberie sanitaire chauffage PAC (création de réseaux eau froide/eau chaude et du réseau d'évacuation, robinetterie, lavabo, pompe de relevage, climatisation, chauffe-eau, VMC),

001-210101952-20231213-DM2023\_12\_01-AR

Page 1 sur 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023  
Publication : 13/12/2023

- maçonnerie charpente couverture (installation pour le chantier, déconstruction, dallage, ouvertures, façades, parvis extérieur, couverture).

Le coût total du projet s'élève à 158 984,00 € HT.

**Article 3 :**

Ce projet est éligible aux aides financières de l'Etat au titre :

- de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 20 % du coût global du projet,
- du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi « fonds verts » dans le cadre de la mesure relative à l'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE), à hauteur de 60 % du coût global du projet.

Le plan de financement est annexé à la présente décision.

Des dossiers de demande de subventions seront déposés dans le cadre de chacun de ces dispositifs afin de trouver les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 13 décembre 2023

Sébastien GOBERT,  
Maire